L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS,
MERCREDI, 24 FEVRIER 1886.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

ON Demande une bonne domestique de table. S'adresser rue des Remparts entre Conti et Bienville No 55. 11 fév—

A LOUER.

A LOUER—Une maison à verandah, coin Royale et Ste-Anne; 4 grandes chambres, 18 sur 20 pieds, salon, 6 petites chambres et des cabinets. S'adresser, No. 73 rue Ste Anne. 14 fév—

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans.

LA Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans public, conformément à sa charte, l'exposé de ses affaires durant les dix-huit mois expirés le 31 décembre 1885.

Primes d'incendie	$732,927 58
Primes maritimes	61,369 43
Primes de rivières	32,390 71
Total primes	$826,687 72
Primes acquises	126,977 35
	$953,665 07
A déduire—	
Primes non acquises	$71,482 96
Primes remboursées	137,441 66
Reassurances	83,864 29
	$292,788 94
Primes nettes acquises	$660,876 13
A ajouter—	
Intérêt, loyers, sauvetage	41,094 95
Revenu net	$701,971 08
A déduire—	
Pertes d'incendies	$416,516 28
Pertes maritimes	49,962 93
Pertes de rivières	12,218 12
	$478,696 30
Commissions	62,961 02
Taxes	20,966 06
Dépenses générales	19,253 14
Dépenses locales générales et salaires	49,182 41
Donations charitables	1,232 02
Frais de cour et honoraires d'avocats	3,129 55
Bureau des assureurs, corps de sauvetage, patrouille d'incendie et Babcock	10,179 51
Profits et pertes	19,327 50
	664,927 51
A déduire en suspens pour pertes estimées et non estimées	$37,043 57
	20,000 00
Profit net	$17,043 57

La Compagnie a à son actif, valeur du marché le 31 décembre 1885:

Argent	$34,904 59
Bons des Etats-Unis 4 pour cent	
Bons de la hypothèque de la Levee Steam Cotton Press, New Orleans Water Work, City Railroad et New Orleans Cotton Exchange	242,812 50
Actions de la State National Bank, Valleté Dry Dock Company, Metairie Cemetery Association	31,048 75
Billets de lire hypothèque, billets avec nantissement, prêts sur demande, billets à ordre	102,471 40
Propriétés foncières et meubles de bureau	74,839 55
Primes en voie de collection	49,278 67
10 par compagnies d'assurances	12,151 85
Warrants d'Etat	150 00
Argent sur les mains de l'agent de la Compagnie au Havre	475 92
	$547,133 23

Ce qui précède est une copie exacte et fidèle aits sur les livres de la Compagnie.
J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

Fait sous serment pardevant mol, en mon étude. No 102 rue Commune, Nlle-Orléans, Louisiane, ce 16e jour de janvier 1886.
[Signé] JAS FAHEY Notaire

A une réunion du Conseil de Direction tenue le 15 janvier 1886, il a été décidé de payer une demande un dividende de DEUX ET DEMI POUR CENT aux actionnaires ou à leurs ayant-droit.
Nlle-Orléans, 15 janvier 1886.
[Signé] J. W. HINCKS, Secrétaire.

DIRECTEURS.

Jules Aldigé, Thos. Beverle, E. J. Bobet, E. Pavageau, Chas T. Dugazon, D. Fatjo, 19 jan—1m
H. Gally, Chas Footz, Pierre Pontz, A. Schreiber, Chas E. Schmidt, J. Tuyès.

Compagnie d'Assurances du Sud,
DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Troisième Etat de Situation.

Conformément aux exigences de sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant de ses affaires de l'année expirant le 31 Decembre 1885:

PRIMES REÇUES.

Sur risques d'incendie	$247,418 87
Sur risques de rivière	10,108 89
Sur risques de mer	9,398 08
	$266,922 84
Ajouter:	
Primes non échues de 1884	49,279 56
Total primes	$316,202 40
Ajoutez:	
Intérêts et escomptes	$ 20,543 51
Sauvetage	119 60
	20,663 11
Total recettes	$336,865 51
Déduisez:	
Pertes payées sur incendies	$109,803 74
Pertes payées sur rivières	231 67
Pertes payées sur mer	4,509 43
Total pertes payées	$114,544 84
Primes remboursées et réductions	70,564 62
Taxes et licences	10,353 94
Frais	5,279 45
	227,400 43
	$109,465 08

Réserves pour les primes non échues $ 60,589 31
Réserve pour pertes réglées et non réglées 20,823 35
Divers comptes non payés de décembre 1885 1,314 93
Reliquat 26,737 49
$109,465 08

ACTIF

Aux cotes du marché.

Comptant en caisse	$ 86,171 60
540,000 Bons des Etats Unis 4 pour cent	49,200 00
100,000 Bons consolidés de la ville de la Nouvelle-Orléans (émission Crosmann)	126,000 00
50,000 Bons à prime	49,000 00
Prêts sur nantissement payables sur demande	47,67 37
Prêts sur première hypothèque, immeubles en ville	6,653 32
100 actions de la Compagnie d'assurance Home de la Nlle-Orléans	2,400 00
50 actions de la Compagnie du chemin de fer Crescent City	3,750 00
1 action de la Bourse aux Produits de la Nlle-Orléans	100 00
Un bon de la Compagnie de Pompiers de St Bernard	50 00
Primes en voie de perception	35,939 51
Meubles, installations, coffres, mappes, etc	2,000 00
	$408,941 86

PASSIF.

Actions-capital payées	$300,000 00
Dividendes non réclamés	2,645 38
Réserve pour les primes non échues	60,589 31
Réserves pour pertes réglées et non réglées	20,823 35
Réserve pour divers comptes non payés de décembre 1885	1,314 93
Fonds de réserve	3,356 80
Surplus (non compris l'intérêt dividende de janvier 1885)	19,212 03
	$408,941 80

L'exposé ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.
ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT MCGEHEE, Secrétaire.

Fait sous serment et signé pardevant moi, à la Nlle-Orléans, le 14 janvier 1886.
M. T. DUCROS, Notaire,
138 rue Gravier.

NOUVELLE-ORLÉANS, 14 janvier 1886.

A une assemblée de la Direction de cette Compagnie, tenue le 12 de ce mois, il a été unanimement résolu de payer sur demande, des profits de l'année 1885, le dividende-intérêt semi-annuel régulier de QUATRE POUR CENT sur le fonds capital, faisant HUIT POUR CENT en 1885.
SCOTT MCGEHEE,
15 janv—1m Secrétaire.

G. P. MALONEY. D. S. D.
DENTISTE.
BUREAU ET RESIDENCE,
154 ..... RUE DU CANAL 156
près Bienville.
Opérations du Dentiste, Chirurgie, Prothèse.
Travaux dentaires de tous genres à des prix raisonnables.
Extraction de dents sans douleur.
Marchand de tous articles de dentisterie aux prix les plus bas.
Agence d'Emigration Française

LE SOUSSIGNÉ a ouvert à St-Paul, Minnesota, une agence d'émigration française. Il se charge de procurer aux Emigrants des Lots des Fermes ou des terres dans l'immense pays Etat de l'Union. Il vient d'ouvrir à Saint-Paul, un vaste magasin pour la vente en commission de tous les produits du Sud et de ceux importés d'Europe ou des colonies.
Il sollicite les ordres de MM. les négociants, fabricants et manufacturiers.
F. C. BOUCHER,
Agent Consulaire de France,
Saint-Paul, Min
12 avril—

L.S.L.
Rappelez-vous
Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par le peuple.
GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE
LA COMPAGNIE DE
LA LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
FERA A LA
Nlle-Orléans,
MARDI, 16 MARS 1886,
UN
TIRAGE TRIMESTRIEL
EXTRAORDINAIRE
CLASSE C.
Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du
GEN. G. T. BEAUREGARD,
DE LA LOUISIANE ET DU
GEN. JUBAL A. EARLEY,
DE LA VIRGINIE.
PAS DE REDUCTION !
Pas d'Ajournement !
PLUS D'UN DEMI-MILLION
De Piastres distribué.
TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.
$522,500.
Le tirage commencera positivement à
ONZE HEURES A. M.,
— A —
L'ACADEMIE DE MUSIQUE,
Dans la matinée du
MARDI, 16 MARS 1886.
VOYEZ LE PLAN.
PLAN EXTRAORDINAIRE,
100,000 Billets, à $10 le Billet.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de	$150,000	$150,000
1 " " de	50,000	50,000
1 Lot de	20,000	20,000
2 Lots de	10,000	20,000
4 Lots de	5,000	20,000
20 Lots de	1,000	20,000
50 Lots de	500	25,000
100 Lots de	300	30,000
200 Lots de	200	40,000
600 Lots de	100	60,000
1000 Lots de	50	50,000

PRIX D'APPROXIMATIONS:

100 Lots d'approximation de $200 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $100,000 soit 20,000
100 Lots d'approximation de $100 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $50,000 soit 10,000
100 Lots d'approximation de $75 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de 20,000 soit 7,500
2,279 Lots s'élevant à $522,500

Les billets gagnants peuvent être déposés à n'importe quelle banque, express ou autre agence.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de tou les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

NOUVELLE-ORLEANS
Merchants' Mutual Insurance
COMPANY OF NEW ORLEANS.
No 104 Canal Street.
THIRTY-FIRST ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their charter, the company publish the following statement:

Premiums received during the year ending May 31, 1885, including unearned premiums of the previous year	$232,018 08
On fire risks	13,821 98
On marine risks	14,786 77
On river risks	7,879 44
Total premiums	$260,626 33
Less unearned premiums	72,317 00
Net earned premiums 31st May 1885	$188,309 33

LOSS PAID.

On fire risks	$88,462 91
On marine risks	2,490 26
On river risks	7,879 44
Taxes and expenses, loss interest	28,786 34
Reinsurances and return premiums	28,632 98
	$155,975 93
Profit	$32,333 90

The company has the following assets:

Real estate	$253,293 51
Bank, railroad and other stocks	96,185 30
Notes secured by mortgage and pledge	124,446 06
Bills receivable	56,223 22
Premiums in course of collection	30,737 35
Stock of Valleto Dry Dock Company	11,362 50
Judgments	1,335 00
Cash on hand	39,822 13
	$616,410 07

The company has paid five per cent. interest to its stockholders for the year ending May 31, 1885.

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the company.
P. FORCHY, President.
G. W. NOTT, Secretary.

STATE OF LOUISIANA, }
Parish of Orleans, City of New Orleans. }
Sworn to and subscribe before me the 9th day June, 1885.
JAMES FAHEY, Notary Public.

DIRECTORS.

John B. Laitande,	D. Fatjo,
Paul Fourchy,	Jos. A. Shakspeare,
M. W. Smith,	U. Bassett,
Chas. Laffite,	Alden McLellan,
D. A. Chaffraix,	B. W. Taylor.

13fév—1m

Dix-neuvième état de situation annuel
DE LA
Compagnie d'Assurances Germania
De la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT aux dispositions de sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant pour l'année expirant le 31 décembre 1885:

Primes sur les risques d'incendies	$179,058 81
Primes sur les risques de mer	4,885 18
Primes sur les risques de rivières	5,356 64
Total des primes	$189,300 63
Ajoutez—Risques non échus de 1884	37,026 32
Total des primes	$226,326 95
Ajoutez — Intérêt et profits et pertes	$ 27,580 00
Moins les salaires et les frais généraux	11,764 03 -15,815 97
Fonds de surplus de 1884	15,000 00
Total	$257,142 92
Pertes payées—	
Sur les incendies	$ 68,951 72
Sur les mers	1,420 56
Sur les rivières	5,683 75
	$ 76,056 03
Réassurances	35,211 89
Réductions et primes remboursées	48,364 21
Taxes d'Etat et municipales, corps de sauvetage, service Babcock et souscriptions	9,135 16
	168,767 29
Profits	$ 88,375 63
Réserve pour—	
Primes non expirées	$ 41,769 69
Primes non payées	1,268 06
Dividende 5 pour cent déclaré et payé en juillet 1885	10,000 00
Dividende 5 pour cent déclaré le 14 janvier 1886	10,000 00
Fonds de surplus, 1885	17,000 00
Surplus	2,337 97
	$88,375 63

ACTIF.

Billets reçus pour primes	$ 1,725 00
Primes en voie de collection	37,163 24
Prêts sur nantissement et hypothèques	19,341 67
Bons des Etats-Unis, consolidés de la ville et logs à primes de la ville, valeur du marché	100,798 00
Actions de banques et autres, valeur du marché	16,365 00
Bâtisse No 51 rue du Camp et autres propriétés foncières	78,119 11
Meubles du bureau	2,102 40
Comptant en caisse et en banques	22,851 21-278,375 63

Cet exposé est une juste et exacte copie des livres de cette compagnie.
[Signé] H. ZEHLENBIER, Président.
J. HASSINGER, Vice-Président.
EMIL WEBER, Secrétaire.
Fait et signé sous serment particulier moi de la Nouvelle-Orléans, ce 16me jour de janvier 1886.
[Signé] CHAS E. SEL, Notaire.
Le Bureau des Directeurs, a une réunion tenue le 14 janvier, après avoir mis de côté $2000 pour le fonds de surplus, a résolu de déclarer un second dividende semi-annuel de 5 pour cent, faisant 10 pour cent payés sur le fonds capital, et un dividende de 10 pour cent aux actionnaires, en outre de 15 pour cent de réduction sur actions aux porteurs de polices dites de "participation nette" pour l'année finissant le 31 décembre 1885, payable sur demande.
17 jan—1m

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil de douze balles de coton.

John Phelps & Cie. vs. Mme E. C. Lovett.

Onzième Cour de District pour la paroisse Natchitoches.—No 9717.

EN vertu d'un writ de Fieri Facias à moi adressé par l'honorable Onzième Cour de District pour la paroisse Natchitoches, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan sur les lieux d'usage, le LUNDI 1 mars 1886, à 2 heures P. M., la propriété décrite ci-après, à savoir:

A la Presse Cooper, en coin sud-ouest des rues Thalie et Poteau, douze balles de coton.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
19 fév—19,24,27—mars 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de bureau, etc. Coffre-fort.

Alexander Kalman vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 16,076.—En vertu d'un ordre de vente signé le 11 février 1886, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan sur les lieux d'usage, le MERCREDI, 24 février 1886, à 10 heures A. M., de la propriété décrite ci-après, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts de Mme Eliza Mullen, comme veuve dans la communauté de Michael Lyons, décédé, dans la propriété décrite ci-dessous, savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tonti, Conti, Rocheblave et Tonti, désigné comme lot numéro un, d'après un plan dressé par Louis H. Pilié, voyer, daté le 29 avril 1871, une quarante-cinquième de la ville, suivant un acte de vente au dit Michael Lyons, passé pardevant E. G. Gottschalk, exministre en cette ville, le 18 jour de Mai 1871 et faisant partie du dit acte; d'après ce plan, le dit lot mesure, en mesure américaine, cinquante deux pieds quatre pouces et une ligne de face à la rue Tchoupitoulas, quarante-cinq pieds, sept pouces de largeur dans le fond, cent deux pieds, six pouces et trois lignes sur le côté adjacent au lot numéro deux, et cent neuf pieds, six pouces de profondeur et face à la rue Gérard, le dit lot formant le coin des rues Tchoupitoulas et Gérard, et la moitié indivise du dit lot appartient à la défenderesse, Mme Eliza Mullen, comme veuve survivante en communauté de Michael Lyons, décédé.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
20fév—20,27—6,13,20,27mars.

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Scannell & Lafaye vs. Leurs Créanciers.—No. 16,935—Division "B"—Ordre de Cour—La Cour considérant la pétition ci-dessus enlisasée, et les tableaux annexés et les affidavits accompagnant le même, et la Cour étant satisfaite que les détenteurs pétitionnaires étant conformes à la loi la cession de tous les biens sous la raison sociale de Scannell & Lafaye, et John D. Scannell et John A. Lafaye, individuellement et comme membres de la dite raison sociale, soit par le présent ordonnée et fixée au lundi 1 mars 1886, pardevant Andrew Herz, Jr. notaire, à 11 heures A. M., pour élire un syndic et voter pour ou contre la décharge de la dite raison sociale et des dits susnommés individuellement; il est de plus ordonné que toutes les procédures contre les personnes et contre les biens des dits débiteurs soient suspendues.
Il est de plus ordonné que la réunion des dits créanciers soit autorisée pour fixer les termes de la vente de l'actif, profit, droit, crédit et effets des débiteurs, et de déterminer s'il le syndic nommé pour eux donnera cautionnement, et pour quel montant.
Il est de plus ordonné que E. D. White, Esq., avocat, soit nommé avocat pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 19 février 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
21 fév—au 29 mars

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Thomas Dillon vs. Ses Créanciers.—No. 16,524—Division A—Ordre de Cour—Considérant la présente, que les créanciers du pétitionnaire sont mettés de se présenter pardevant Charles Foix, notaire le 24me jour de février, 1886 à 11 heures A. M., dans le but de procéder en conséquence à l'application de la loi, et de procéder au sursis et dans l'intervalle que toutes procédures judiciaires contre sa personne et ses biens soient suspendues, et que le dit ordonné que E. J. Metal, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, le 19 janvier 1886.
[Signé] A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme.
JAMES D. RANKIN, député greffier.
19 jan—3fev 30

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Adalbert C. Dannoy, ait lieu pardevant Frank Kernan, Esq. notaire en cette ville, le quatrième jour de mars, 1886, à 11 heures A. M., à l'effet de déterminer et prendre une considération l'application du pétitionnaire pour un répit, et que toutes procédures judiciaires pendantes et existantes contre la personne et les biens de dits Adalbert C. Dannoy soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 10 février 1886.
[Signé] W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN
12 fév—au 24 Député-Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Ordre de Cour—Que la cession des biens de Henry Oertling, ait lieu pardevant Frank Kernan, Esq. notaire en cette ville, le MERCREDI, 24 mars 1886, à 11 heures A. M., pour délibérer et nommer un syndic pour ou contre la décharge du dit Henry Oertling, assisté de John Ferguson, Esq. avocat, et de disposer de la propriété concédée et ainsi que plusieurs affaires qui pourraient se présenter devant ladite réunion des dits créanciers et pour nouvel ordre de cette Cour, toutes procédures contre la personne et les biens du dit Henry Oertling, soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 29 janvier 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, député-greffier.
30 janv—31 en 30j.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—E. & P. Moses vs. Leurs créanciers.—No. 16,732. Ordre de Cour—Que la cession de biens faite par les pétitionnaires, sous la raison sociale de E. & P. Moses et de Elkin Moses et Phineas Moses, individuellement et comme membres de la dite raison sociale, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné que une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Charles E. Schmidt, notaire le JEUDI, 11 mars 1886, à 11 heures a. m., pour délibérer et nommer un syndic pour ou contre la décharge du dit Henry Oertling, assisté de John Ferguson, Esq. avocat et de disposer de la propriété concédée et ainsi que plusieurs affaires qui pourraient se présenter devant ladite réunion des dits créanciers et pour nouvel ordre de cette Cour, toutes procédures contre la personne et les biens du dit Henry Oertling, soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 29 janvier 1886.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, député-greffier.
30 janv—31 en 30j.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de bureau, etc. Coffre-fort.

Alexander Kalman vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 16,076.—En vertu d'un ordre de vente signé le 11 février 1886, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan sur les lieux d'usage, le MERCREDI, 24 février 1886, à 10 heures A. M., de la propriété décrite ci-après, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts de Mme Eliza Mullen, comme veuve dans la communauté de Michael Lyons, décédé, dans la propriété décrite ci-dessous, savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Gérard et Jackson, désigné comme lot numéro un, d'après un plan dressé par Louis H. Pilié, voyer, daté le 29 avril 1871, une quarante-cinquième de la ville, suivant un acte de vente au dit Michael Lyons, passé pardevant E. G. Gottschalk, ex-ministre en cette ville, le 18 jour de Mai 1871 et faisant partie du dit acte; d'après ce plan, le dit lot mesure, en mesure américaine, cinquante deux pieds quatre pouces et une ligne de face à la rue Tchoupitoulas, quarante-cinq pieds, sept pouces de largeur dans le fond, cent deux pieds, six pouces et trois lignes sur le côté adjacent au lot numéro deux, et cent neuf pieds, six pouces de profondeur et face à la rue Gérard, le dit lot formant le coin des rues Tchoupitoulas et Gérard, et la moitié indivise du dit lot appartient à la défenderesse, Mme Eliza Mullen, comme veuve survivante en communauté de Michael Lyons, décédé.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
20fév—20,27—6,13,20,27mars.

Mme A. H. Carter et autres vs. Madeline Farrell et autres.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 11,409—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le LUNDI, 13 mars 1886, à midi, de la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Deux lots de terre avec améliorations dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chestnut, Colisée, Huitième et Harmonie; lesquels lots sont numérotés l'un et l'autre et mesurent soixante quatre pieds de face à la rue Chestnut, sur cent vingt-neuf pieds moins quelque chose de profondeur, entre lignes parallèles, d'après un plan dressé par Henry Moehlmann, architecte, daté le 4 mai 1884, déposé au bureau de Lucien Herman, notaire.
Saisi dans l'affaire ci-dessus, comme étant la propriété de William H. Finnegan, un des défendeurs dans la dite affaire.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
26fév—9 16 23 mars2 10 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil du steamboat Goffrey T. Johnson, etc.

Veuve Clémance Borland vs. Octave F. Vallette

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,105—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 24 mars 1886, à 11 heures A. M., de la propriété ci-dessous décrite, savoir:

Tous les droits, titres et intérêts de Mme Eliza Mullen, comme veuve dans la communauté de Michael Lyons, décédé, dans la propriété décrite ci-dessous savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Baronne, Carondelet, Clio et Terpsichore, désigné comme lot numéro un, d'après un plan dressé par Louis H. Pilié, voyer, daté le 29 avril 1871, une quarante-cinquième de la ville, suivant un acte de vente au dit Michael Lyons, passé pardevant E. G. Gottschalk, ex-ministre en cette ville, le 18 jour de Mai 1871 et faisant partie du dit acte; d'après ce plan, le dit lot mesure, en mesure américaine, cinquante deux pieds quatre pouces et une ligne de face à la rue Tchoupitoulas, quarante-cinq pieds, sept pouces de largeur dans le fond, cent deux pieds, six pouces et trois lignes sur le côté adjacent au lot numéro deux, et cent neuf pieds, six pouces de profondeur et face à la rue Gérard, le dit lot formant le coin des rues Tchoupitoulas et Gérard, et la moitié indivise du dit lot appartient à la défenderesse, Mme Eliza Mullen, comme veuve survivante en communauté de Michael Lyons, décédé.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
20fév—20,27—6,13,20,27mars.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil de douze balles de coton.

John Phelps & Cie. vs. Mme E. C. Lovett.

Onzième Cour de District pour la paroisse Natchitoches.—No 9717.

EN vertu d'un writ de Fieri Facias à moi adressé par l'honorable Onzième Cour de District pour la paroisse Natchitoches, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan sur les lieux d'usage, le LUNDI 1 mars 1886, à 2 heures P. M., la propriété décrite ci-après, à savoir:

A la Presse Cooper, en coin sud-ouest des rues Thalie et Poteau, douze balles de coton.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
19 fév—19,24,27—mars 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Alexander Kalman vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 16,076.—En vertu d'un ordre de vente signé le 11 février 1886, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan sur les lieux d'usage, le MERCREDI, 24 février 1886, à 10 heures A. M., de la propriété décrite ci-après, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts de Mme Eliza Mullen, comme veuve dans la communauté de Michael Lyons, décédé, dans la propriété décrite ci-dessous, savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Baronne, Carondelet, Clio et Terpsichore, désigné comme lot numéro un, d'après un plan dressé par Louis H. Pilié, voyer, daté le 29 avril 1871, une quarante-cinquième de la ville, suivant un acte de vente au dit Michael Lyons, passé pardevant E. G. Gottschalk, ex-ministre en cette ville, le 18 jour de Mai 1871 et faisant partie du dit acte; d'après ce plan, le dit lot mesure, en mesure américaine, cinquante deux pieds quatre pouces et une ligne de face à la rue Tchoupitoulas, quarante-cinq pieds, sept pouces de largeur dans le fond, cent deux pieds, six pouces et trois lignes sur le côté adjacent au lot numéro deux, et cent neuf pieds, six pouces de profondeur et face à la rue Gérard, le dit lot formant le coin des rues Tchoupitoulas et Gérard, et la moitié indivise du dit lot appartient à la défenderesse, Mme Eliza Mullen, comme veuve survivante en communauté de Michael Lyons, décédé.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
20fév—20,27—6,13,20,27mars.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

E. Bermudez vs J. V. Micolo.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 16,341.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Passage Natchez, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 27 février 1886, à midi, la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Un certain lot de terre situé et se trouvant dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Conti, Rompart, Bourgogne et Bienville, désigné comme lot numéro deux, sur un plan dressé par Edgar Pilié, architecte, daté le 22 novembre 1884 et mesurant en mesure américaine conformément au dit plan (qui est annexé comme référence à un acte de Wm J. Castell, notaire, daté le 16 juillet 1885) vingt-quatre pieds neuf pouces et quatre lignes de face à la rue Conti, sur une profondeur entre lignes parallèles de cent dix-neuf pieds, quatre pouces et quatre lignes, avec l'usage en commun avec d'autres lots, d'une grande cour dans le fond et d'un passage ouvrant sur la rue Conti. Avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages y appartenant.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Le acquéreur devra assumer de payer et dans ce but retenir entre ses mains en déduit du prix d'adjudication, un montant suffisant pour faire face à un billet à ordre souscrit par le défendeur et dessus mentionné, à son propre ordre et endossé par lui pour onze cent quinze vingt trois 33 1/3 piastres, daté le 27 décembre 1884, payable deux ans après date, portant huit pour cent d'intérêt par an, à partir de la date jusqu'à parfait paiement et paraphé No Va. Retour, pour l'identifier avec un acte de Jos W. J. Castell, notaire, daté le 16 juillet 1885, et assumer toutes les obligations du défendeur mentionné dans ledit acte relative audit billet, frais et assurances, &c., et la balance de l'adjudication comptant.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
20jan—26—fév2 9 16 23 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dorcino Landry vs. Edmond Louis Bonnet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 15,972—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 13 mars 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Baronne, Carondelet, Clio et Terpsichore, désigné comme lot numéro neuf et mesurant quarante deux pieds six pouces et deux lignes de face à la rue Baronne, plus ou moins, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces en ligne droite, plus ou moins.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Pour du comptant, un montant suffisant pour payer la somme due, plus le plaignant, la somme de vingt mille francs ou son équivalent en monnaie des Etats-Unis d'Amérique $3,800 avec intérêt à raison de 5 pour cent par an sur $475 a partir du 9 février 1879; même intérêt sur $475 à partir du 9 février 1880; même intérêt sur $475 à partir du 9 février 1881; même intérêt sur $475 à partir du 9 février 1882; même sur $475 à partir du 9 février 1883; même sur $475 à partir du 9 février 1884; même sur $475 à partir du 9 février 1885 et même sur $475 à partir du 9 février 1886. Tout les dites sommes payables en un crédit de $951 70, et mettant comptant un montant suffisant pour les frais de cette affaire et les frais de la vente et d'ici pour dans la propriété.
Et le surplus du prix de son adjudication, s'il y a, à terme correspondant au montant qui doit vendra du au plaignant nonobstant, ses droits.
Deux mille cinq cents francs ou son équivalent en monnaie des Etats-Unis $475, jusqu'à ce que le prix de l'adjudication soit ou baissé de premier montant échoisant le 9 février 1887; le surplus du prix de l'adjudication portera intérêt à raison de cinq pour cent par an à partir du jour de l'adjudication jusqu'au paiement final, et que le paiement du dit surplus sera garanti par hypothèque et lien de vendeur sur la dite propriété.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
9 fév—9,16,23—mars 3,10,13

AVIS D